

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

(à remettre DEUX MOIS avant le début des travaux)

BENEFICIAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Nom du responsable du chantier : _____

Numéro de téléphone : _____

DEMANDEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

LIEU DES TRAVAUX (1)

RD : _____

Hors agglo En agglo

Commune : _____

Lieu dit : _____

Rue : _____

Durée des travaux : _____

Période d'exécution des travaux : _____

Joindre OBLIGATOIREMENT les plans nécessaires présentant clairement l'emplacement des travaux envisagés

AVIS DU MAIRE

Favorable

Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

A _____

Le _____

Cachet et signature

OBJET DE LA DEMANDE (1)

1- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur trottoir dépôt de matériaux : OUI NON
 Sur accotement stationnement véhicule : OUI NON
 Sur chaussée échelle échafaudage

2- ACCES Avec aqueduc Sans aqueduc

3- ALIGNEMENT Préciser la nature de la clôture : _____

Avec accès Sans accès Plantation

4- TRANCHEE POUR BRANCHEMENT

Eaux usées Eau potable Eaux pluviales
 Electricité / Gaz France Telecom Autres : _____

Tranchée transversale Tranchée longitudinale Fonçage

Sous chaussée Sous accotement Sous trottoir

Autre (à préciser) : _____

5- AUTRES TRAVAUX

Saillies Devanture Balcon Trottoir Enseigne Auvent

Renseignements complémentaires concernant la nature des travaux : _____

NECESSITE D'UNE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

Circulation alternée : par feux tricolores manuellement

Déviation par la route _____

Autre (à préciser) : _____

A _____

Signature du demandeur,

Le _____

(1) Cocher la ou les cases concernées

TRES IMPORTANT

Il est indispensable de :

- ✓ mentionner la période d'exécution des travaux ainsi que leur durée, et de déposer la demande en mairie pour avis du Maire ;
- ✓ Joindre obligatoirement à cette demande un plan de situation au 1/2000 ou 1/5000 ainsi qu'un plan précis des travaux au 1/500

L'entreprise devra déposer sa demande au moins 2 mois avant le début des travaux projetés, le Maire l'adressera ensuite, avec son avis, à l'agence routière et technique territorialement compétente précisée ci-dessous :

Agence routière et technique Bas-Bugey

ZA en Penaye
BP 144
01306 BELLEY CEDEX
Tél : 07 79 42 28 10
Fax : 04 79 81 14 04

Agence routière et technique Bellegarde-Pays de Gex

483, rue de Gex-la-Ville
BP 408
01174 GEX CEDEX
Tél : 04 50 28 35 00
Fax : 04 50 41 93 75

Agence routière et technique Bresse-Revermont

45, avenue Alsace Lorraine
CS 10114
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX
(les bureaux sont situés au 21 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse)
Tél : 04 74 47 99 10
Fax : 04 74 47 99 29

Agence routière et technique Dombes-Plaine de l'Ain

285, RD 61a
01123 MONTLUEL CEDEX
Tél : 04 37 85 83 90
Fax : 04 72 25 94 47

Agence routière et technique Haut-Bugey

115, avenue du Québec
01460 MONTREAL LA CLUSE
Tél : 04 74 76 02 66
Fax : 04 74 76 70 19

Agence routière et technique Val de Saône-Bresse

25, route des Combes
01290 LAIZ
Tél : 03 85 23 87 80
Fax : 03 85 31 82 95

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons justifiées, ce délai pourra être réduit.

En deçà de 10 jours, le dossier ne sera pas traité et sera retourné au bénéficiaire. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

"Le bénéficiaire" est la personne ou le service public propriétaire de l'ouvrage concerné. Ce n'est jamais l'entreprise qui réalise les travaux (sauf s'il s'agit uniquement d'une demande d'arrêt de circulation sans travaux sur le domaine Public.)

"Le demandeur" : C'est en général l'entreprise qui réalise le chantier. Celle-ci peut déposer la demande au nom du bénéficiaire, mais la réponse sera toujours à ce dernier.